



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	5 %	
▶ Locaux meublés	8 %	
▶ Locaux commerciaux		
▶ Locaux professionnels		
▶ Locations saisonnières	-	
▶ Biens ruraux		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	8 %	
▶ Immeubles entiers		
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.5 %	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)		Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	- 8 € / m ² - 8 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux	8 € / m ²	Locataire
- rédaction de bail	3 € / m ²	Locataire
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	240 €	Locataire
- état des lieux	180 €	Locataire
- rédaction de bail	180 €	Locataire
▶ Locaux professionnels		
- négociation	240 €	Locataire
- état des lieux	180 €	Locataire
- rédaction de bail	180 €	Locataire
▶ Locations saisonnières		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
- taxe de séjour	-	
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains	-	
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	100 €	Locataire

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹ Hors TVA. Les taxes et impôts au 1^{er} janvier 2017 du taux en vigueur au 20/10/2016.
² Le montant TTC attribué au locataire ne peut excéder celui affiché au bailleur et être supérieur à 100 € par m² de surface hors œuvre nette.